



centre de gestion de l'eure
fonction publique territoriale

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE L'EURE

ARRETÉ N° 2020 – 03 – CONC
PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS D'ÉDUCATEUR
TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES – 2020

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2005 fixant le programme des épreuves des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2011 fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu l'arrêté n°2019 – 17 – CONC du 27 mars 2019 portant ouverture du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2020.

Vu l'arrêté n°2019 – 44 – CONC du 17 octobre 2019 portant admission à concourir aux épreuves du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2020.

Considérant qu'il convient de fixer la liste des membres du jury du concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – session 2020.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les membres du jury du concours d'Educateur territorial des activités physiques sportives - session 2020 sont les suivants :

Président : Monsieur Jean-Luc CARPENTIER – Conseiller municipal à Saint Pierre des Fleurs. **Pourra être remplacé le cas échéant par le Vice-président du Jury :** Monsieur David SIMONNET – Conseiller Municipal à Conches en Ouche.

ÉLUS LOCAUX

- Madame Annie DEPRESLE – Maire-Adjointe de Verneuil sur Avre
- Madame Eva DE VILLIERS – Présidente du SIVOS de la Chapelle du Bois des Faulx et Maire-Adjointe à Emalleville
- Madame Isabelle DUONG – Maire de Manneville sur Risle.
- Monsieur Jean-Luc CARPENTIER – Conseiller municipal à Saint Pierre des Fleurs
- Monsieur David SIMONNET – Conseiller Municipal à Conches en Ouche
- Madame Rachida DORDAIN – Maire adjointe à Val de Reuil
- Madame Marie Dominique PERCHET – Maire-Adjointe à Louviers

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- Madame Véronique DELAUNE – Professeur d'EPS, CPD EPS
- Monsieur Jacques COURTECUISSÉ – Conseiller des activités physiques et sportives en détachement
- Monsieur Yannick DEON – Professeur des Ecoles, CPC EPS
- Monsieur Yannick MESNIL – Ancien Directeur de service des Sports et Directeur Général Adjoint de la Direction Générale Vie associative, sportive, éducative et culturelle à la retraite.
- Madame Valérie PETIT – Directrice du Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs de Léry-Poses
- Monsieur Mathieu QUEVAL – Directeur du Service des sports d'Evreux
- Monsieur Franck PETIJON – Professeur d'EPS – Conseiller à la Direction Départementale de la Cohésion sociale de l'Eure

FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE B OU A

- Monsieur Virgile CRAMBERT – ETAPS et Chef de services à Evreux Porte de Normandie
- Madame Pascale RAVAU – Directrice des Sports à la ville de Val de Reuil
- Monsieur Kiven VOLLARD – ETAPS à Saint Sébastien de Morsent
- Monsieur Olivier BOIVIN – Représentant du personnel de catégorie B
- Monsieur François BOCQUET – Représentant du CNFPT et Fonctionnaire territorial de catégorie A à Trouville la Mer
- Madame Valérie SARAZIN – Technicien principal 1^{ère} classe - Responsable santé sécurité prévention à la Communauté d'Agglomération Seine Eure
- Madame Anaïs VAVASSEUR - Rédacteur principal de 1^{ère} classe au Conseil Départemental de l'Eure

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérécourse citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

FAIT A ÉVREUX, le 9 janvier 2020



Le Président

Pascal LEHONGRE